

Ministry of Education

Office of the Assistant Deputy Minister
Indigenous Education and Well Being Division
13 Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Bureau de la sous-ministre adjointe
Division de l'éducation autochtone et du bien-être
Queen's Park, édifice Mowat, 13^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1L2

**NOTE DE SERVICE****DESTINATAIRES :**

Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et
secrétaires-trésoriers des administrations scolaires
Directions des écoles provinciales et d'application

EXPÉDITRICE :

Denise Dwyer
Sous-ministre adjointe
Division de l'éducation autochtone et du bien-être

DATE :

10 avril 2018

OBJET :

Invitation – 1) Webinaire sur les écoles saines et 2) *Document de consultation – Projet de règlement pour la Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales*

La présente vise à vous donner deux importantes nouvelles relatives aux écoles saines pour lesquelles nous sollicitons votre participation et vos commentaires.

1) Webinaire sur les écoles saines

Le ministère de l'Éducation tiendra deux webinaires sur les écoles saines le vendredi 20 avril 2018 :

- de 10 h à 11 h 30 (en anglais);
- de 13 h 30 à 15 h (en français).

Ces webinaires, les derniers de l'année scolaire 2017-2018, font suite aux discussions entamées aux séances de décembre 2017 et janvier 2018. Le personnel responsable des écoles saines vous avisera des grandes nouveautés en vue de faciliter votre planification pour l'année scolaire 2018-2019 et de recueillir vos commentaires sur les sujets suivants :

- Prévention des blessures : [Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales](#) et mesures à venir;
- Affections médicales : [note Politique/Programmes \(NPP\) n° 161 « Soutenir les enfants et les élèves ayant des affections médicales prédominantes \(anaphylaxie, asthme, diabète et épilepsie\) dans les écoles »](#) et ressources à l'appui;

- Légalisation du cannabis récréatif : ressources et mesures de soutien pour les conseils scolaires;
- Norme sur la santé en milieu scolaire du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Nous vous encourageons à transmettre cette invitation au personnel responsable de la prévention des blessures, des problèmes de santé, de la toxicomanie et des écoles saines, ainsi qu'aux principaux partenaires communautaires, comme le ou les bureaux de santé publique de votre région. Veuillez-vous inscrire au webinaire d'ici le mercredi 18 avril 2018 en remplissant le [formulaire](#) en ligne. Les directives de connexion à la séance seront envoyées à la ou aux personnes-ressources indiquées dans le formulaire au plus tard le 19 avril 2018.

Afin que le plus de gens possible puissent participer au webinaire en ligne, nous vous invitons à coordonner vos efforts et, si possible, à prendre les mesures nécessaires pour participer à la séance en compagnie de votre personnel ou de vos collègues. Veuillez noter que vous aurez besoin d'une ligne téléphonique pour avoir accès à la portion audio du webinaire. Sachez aussi que lorsque plusieurs personnes participent à une séance, il est utile d'utiliser un téléphone à haut-parleur doté d'un mode silencieux pour limiter les bruits de fond.

2) Document de consultation lié à la *Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales*

Pour faire suite à ma [note de service](#) du 5 janvier 2018, j'ai le plaisir de vous annoncer que la [Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales](#) a reçu la sanction royale le 7 mars dernier. Cette nouvelle loi, qui instaure la journée annuelle de sensibilisation aux commotions cérébrales (Journée de la Loi Rowan) à compter du 26 septembre 2018, établit les exigences auxquelles doivent satisfaire les organisations de sports de compétition amateurs, y compris les écoles, concernant la sensibilisation, la prévention, la détection et la prise en charge des commotions cérébrales auprès des athlètes, y compris les élèves.

Les exigences précises de la *Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales* seront définies dans des règlements à la suite de consultations avec les municipalités et les secteurs du sport, de la santé et de l'éducation. Ainsi, le *Document de consultation – Projet de règlement pour la Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales* a été publié le 23 mars 2018 dans le [Registre ontarien de la réglementation](#), pour que le public puisse le commenter pendant 45 jours. Je vous invite donc – vous, votre communauté scolaire et vos partenaires – à soumettre vos [commentaires](#) dans le Registre. Vous avez encore jusqu'au 7 mai 2018.

Les résultats de ces consultations serviront à orienter l'élaboration de règlements, de politiques et de lignes directrices qui détermineront de manière précise les mesures de sécurité à prendre en matière de commotions cérébrales et les responsabilités connexes des organisations de sports de compétition amateurs et des conseils scolaires. Par ailleurs, le Ministère continuera de consulter les conseils scolaires et les partenaires en éducation au cours des prochains mois à propos de changements potentiels à la NPP n° 158 « Politiques des conseils scolaires sur les commotions cérébrales », de façon à se conformer à la Loi Rowan.

Si vous avez des questions au sujet du webinaire ou du document de consultation, veuillez communiquer avec Ken Leang (ken.leang@ontario.ca ou 416 325-4185), ou avec Guylaine Rheault (guylaine.rheault@ontario.ca ou 416 212-1347), qui est bilingue.

Le Ministère demeure déterminé à travailler avec les conseils scolaires et ses autres partenaires à ce que le bien-être, la sécurité et l'importance accordée aux apprenantes et apprenants dans leur globalité continuent d'orienter notre approche et nos initiatives collectives.

Merci pour vos efforts et votre dévouement continu envers la sécurité et le bien-être de tous les élèves.

La sous-ministre adjointe de la Division de l'éducation autochtone et du bien-être,

Denise Dwyer